

NOTE D'INFORMATION N°18/2021

La Défense, le 19 mars 2021

Objet : Organisation du travail

Le 1^{er} ministre a annoncé hier un confinement 7j /7 dans 16 départements dont toute l'île de France et a demandé aux entreprises de « *pousser au maximum le télétravail pour le mettre en place au moins quatre jours par semaine* ».

➤ **Organisation du travail :**

Au regard de ces annonces, la Direction du **GSA+** en concertation avec les membres du CSE, a décidé de poursuivre **la présence obligatoire sur site de 1 jour par semaine** pendant la période de ce nouveau confinement.

La journée de présentiel sera à organiser par chaque groupement.

La présence obligatoire sur site des collaborateurs Amsré et collaborateurs Rh sera réduite à 2 jours par semaine.

Les collaborateurs dont l'activité nécessite une présence au bureau (courrier, signature de documents, accès à des logiciels spécifiques...), dont l'isolement génère de l'anxiété et du stress ou ceux ne disposant pas de conditions de travail adéquates chez eux seront autorisés à venir sur site après accord de leur supérieur hiérarchique ; cette présence sera limitée à deux jours par semaine.

Une exception à cette présence limitée de 2 jours pourra toutefois être acceptée par la hiérarchie, à certaines périodes et pour des raisons de service.

Nous vous remercions de renseigner Kelio pour les jours de télétravail.

Il est rappelé que les collaborateurs présents dans les locaux devront veiller au strict respect des gestes barrières et suivre les consignes du protocole sanitaire mis en place.

Nous rappelons que des masques chirurgicaux sont à la disposition des collaborateurs qui le souhaitent.

Une attestation de déplacement dérogatoire sera adressée par mail dès sa diffusion par le gouvernement.

➤ **Réunions avec des visiteurs extérieurs et déplacements :**

Les collaborateurs ayant des rendez-vous prévus dans les locaux avec des visiteurs extérieurs (fournisseurs, etc.) sont invités à annuler / reporter / remplacer autant que possible ces réunions par des réunions en ligne.

Tout déplacement professionnel devra préalablement être validé par sa hiérarchie.

➤ Restauration collective

Le syndic de la tour W a récemment informé que de gros travaux de rénovation sont prévus et qu'ils impacteront également le RIE (salle et back office).

Ces travaux démarreront le lundi 05 avril pour une durée de 19 semaines. Durant cette période le RIE sera fermé.

LE RIE sera donc fermé du 5 avril à début septembre 2021.

Différentes propositions de remplacement ont été présentées mais n'ont pas retenues l'adhésion des locataires de la Tour ; solutions jugées trop rigides et coûteuses et avec de grosses incertitudes de faisabilité dans le contexte sanitaire actuel.

De ce fait durant toute la période des travaux, les collaborateurs venant sur site bénéficieront d'un titre restaurant.

Un montant de 9€ sera intégré sur la carte restaurant pour chaque jour de présence sur site.

Le montant du mois d'avril sera intégré sur la paie du mois de mai et sur votre carte restaurant avant le dernier jour de mai.

Les collaborateurs seront autorisés à déjeuner à leur poste, dans le local cafétéria ou les salles de réunion tout en respectant les mesures de distanciations sociales du protocole sanitaire.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gaëlle BONTET

Directeur



Diffusion Générale